



MRAe
Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE
Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur Modification n°2 du SCoT du Grand Narbonne (Aude)

N°saisine : 2024-013423
N°MRAe : 2024AO95

Montpellier, le 27 septembre 2024

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 26 juin 2024, la Communauté d'agglomération Le grand Narbonne a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Modification n°2 du SCoT du Grand Narbonne (Aude) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 26 septembre 2024 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.